



Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan
10 communes ensemble pour plus d'actions



CEJ :

Contrat Enfance Jeunesse



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Qu'est-ce que le CEJ ?

**Le CEJ est un contrat signé
avec la CAF pour 4 ans.**

**Le contrat est signé pour la période du
1^{er} janvier 2011
au 31 décembre 2014.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Les principales exigences du CEJ

- développer une localisation géographique équilibrée
- proposer une réponse adaptée aux besoins
- améliorer l'offre d'accueil
- obtenir 70 % de fréquentation minimum
- adopter une politique tarifaire adaptée



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Les principales exigences du CEJ

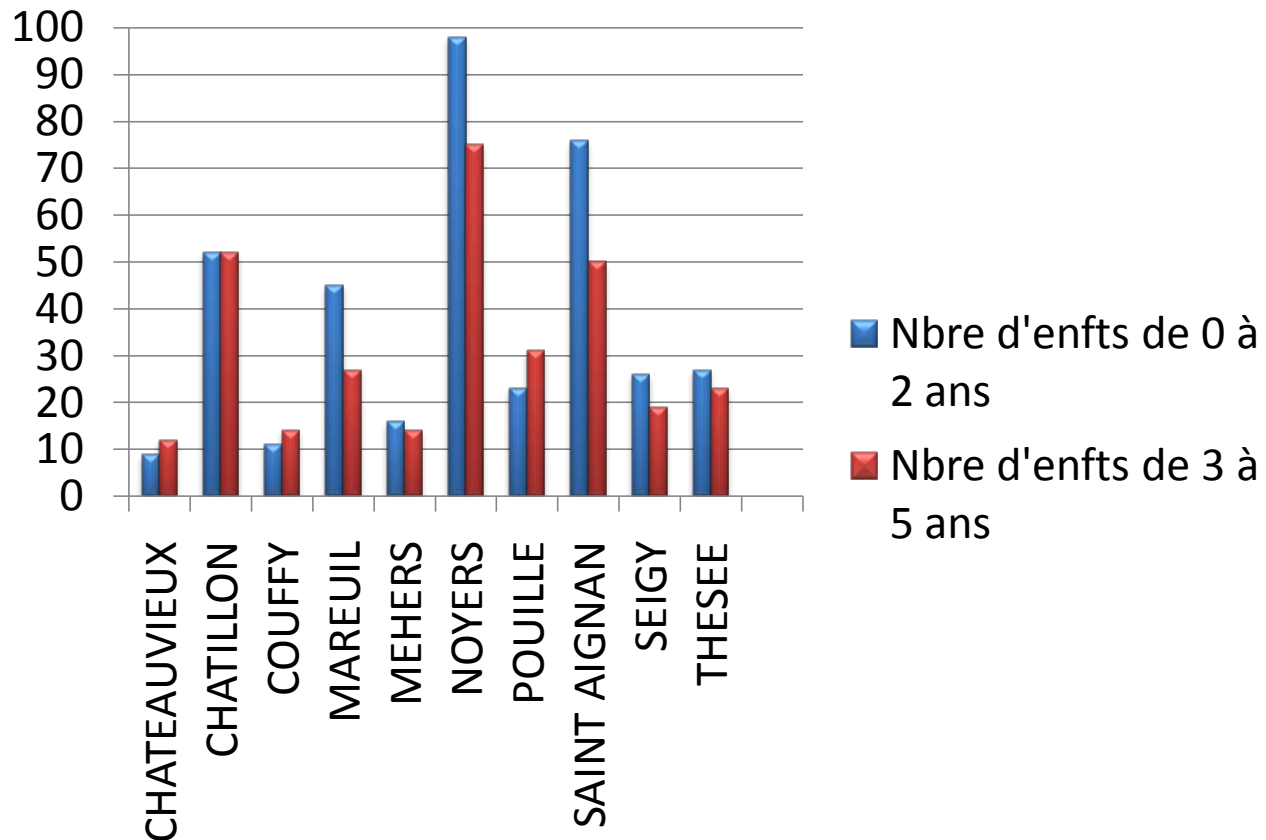
- **développer une localisation géographique équilibrée**
- proposer une réponse adaptée aux besoins
- améliorer l'offre d'accueil
- obtenir 70 % de fréquentation minimum
- adopter une politique tarifaire adaptée



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER - SAINT-AIGNAN

Développer une localisation géographique équilibrée

Répartition des enfants de 0-5 ans par commune





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Développer une localisation géographique équilibrée

**55 % des enfants de 0 à 5 ans
résident sur 3 communes :
Noyers, Saint-Aignan, Châtillon**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Développer une localisation géographique équilibrée

- 105 assistantes maternelles réparties sur le territoire dont 89 en activités
- 305 places d'accueil
- 70 % des places sont occupées



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER - SAINT-AIGNAN

Les principales exigences du CEJ

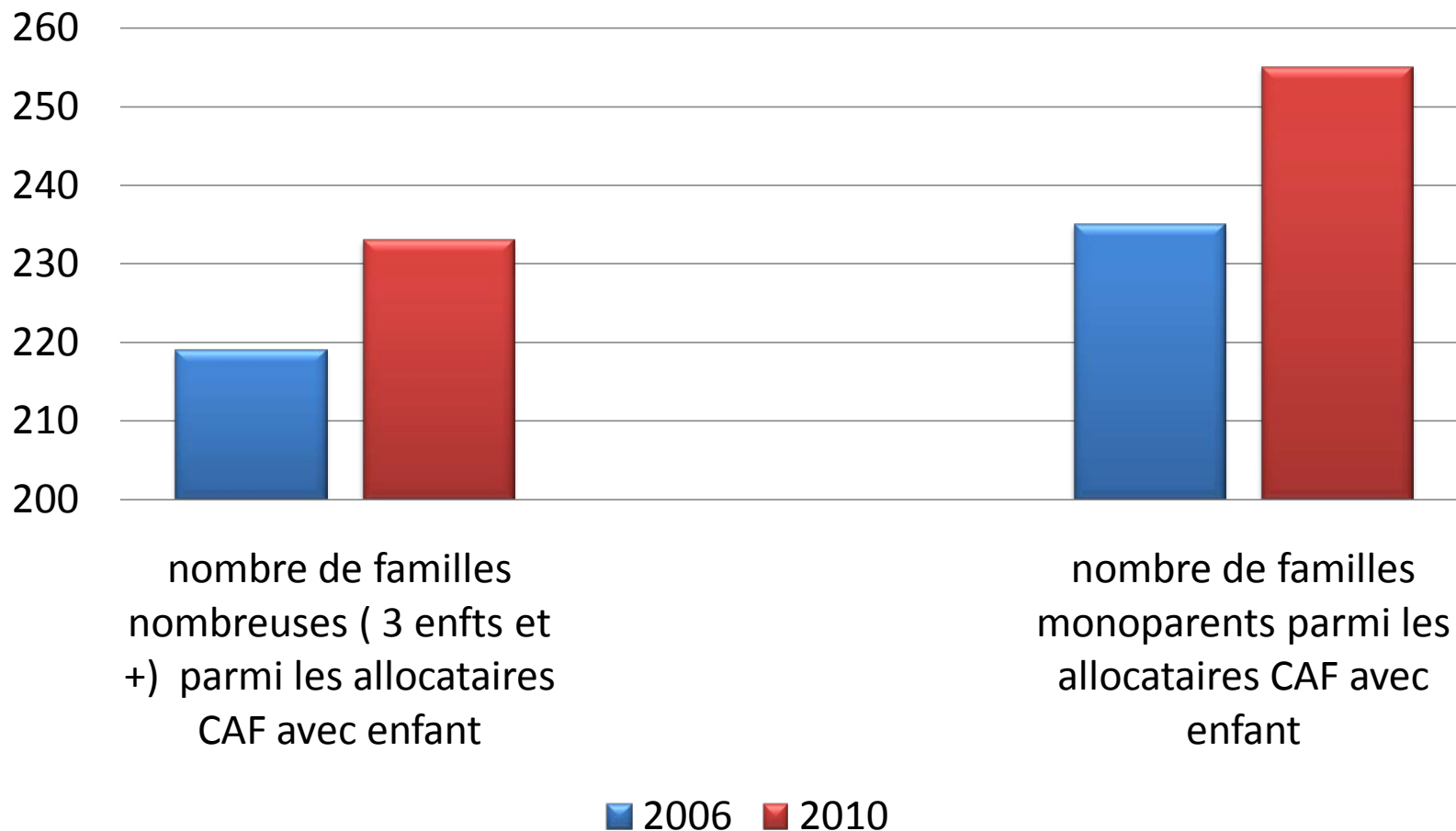
- développer une localisation géographique équilibrée
- **proposer une réponse adaptée aux besoins**
- améliorer l'offre d'accueil
- obtenir 70 % de fréquentation minimum
- adopter une politique tarifaire adaptée



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER - SAINT-AIGNAN

Proposer une réponse adaptée aux besoins

Evolution de la typologie des familles

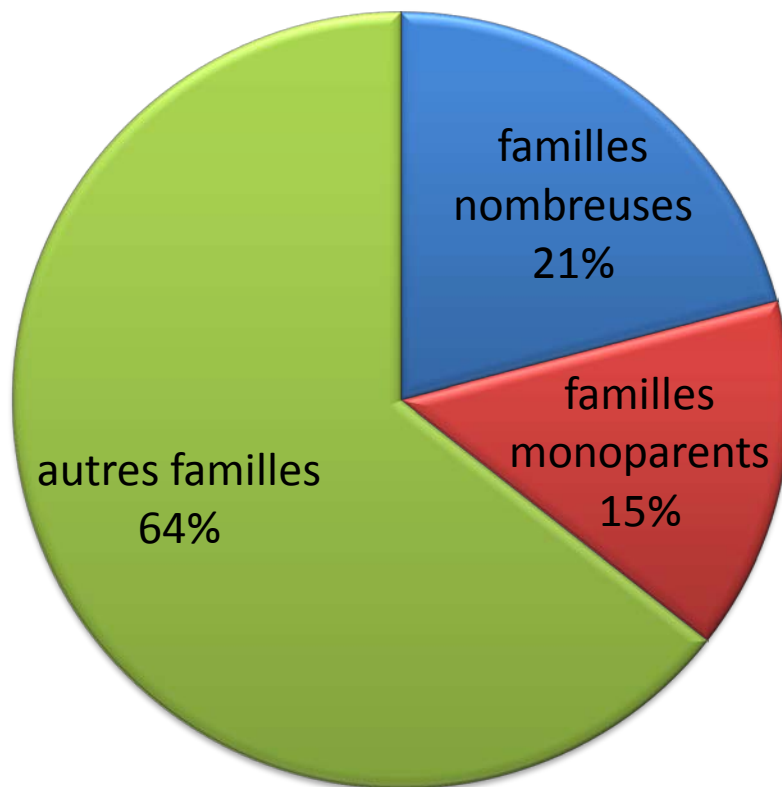




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER - SAINT-AIGNAN

Proposer une réponse adaptée aux besoins

Répartition des familles par type (données 2010)



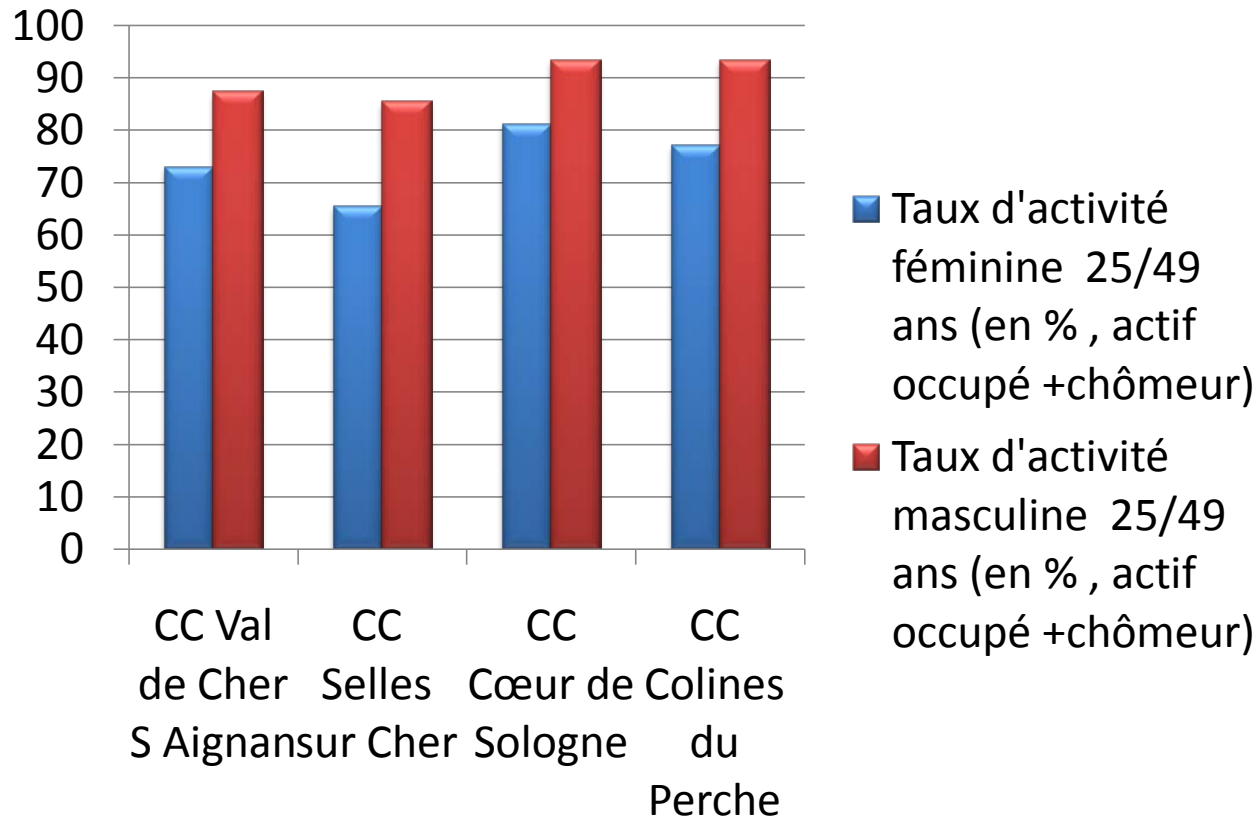


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER - SAINT-AIGNAN

Proposer une réponse adaptée aux besoins

Taux d'activités homme / femme

(données 2010)





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Les principales exigences du CEJ

- développer une localisation géographique équilibrée
- proposer une réponse adaptée aux besoins
- **améliorer l'offre d'accueil**
- obtenir 70 % de fréquentation minimum
- adopter une politique tarifaire adaptée



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Améliorer l'offre d'accueil

Evolution du multi accueil

Avant août 2011

Espace au Rez-de-chaussée

- 5 agents temps plein
- Agrément de 16 places
- 8h45 à 17h45
- Modulation pendant le repas la sieste

Après

Rez-de-chaussée et étage

- 6 agents temps plein
- Agrément de 18 places
- 8h à 18h
- Modulation de l'agrément à 16 places de 8h à 9h et de 17h à 18h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER - SAINT-AIGNAN

Améliorer l'offre d'accueil

Impacts sur le fonctionnement du RAM

Avant août 2011

Espace au Rez-de-chaussée

- Ateliers d'éveil à l'étage

Après

Rez-de-chaussée et étage

- Délocalisation des ateliers d'éveil dans la salle des fêtes de Saint Aignan
- Soutien aux M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles)

Pas de changement pour le personnel : 1 agent temps plein
(80 % RAM / 20 % coordination)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Les principales exigences du CEJ

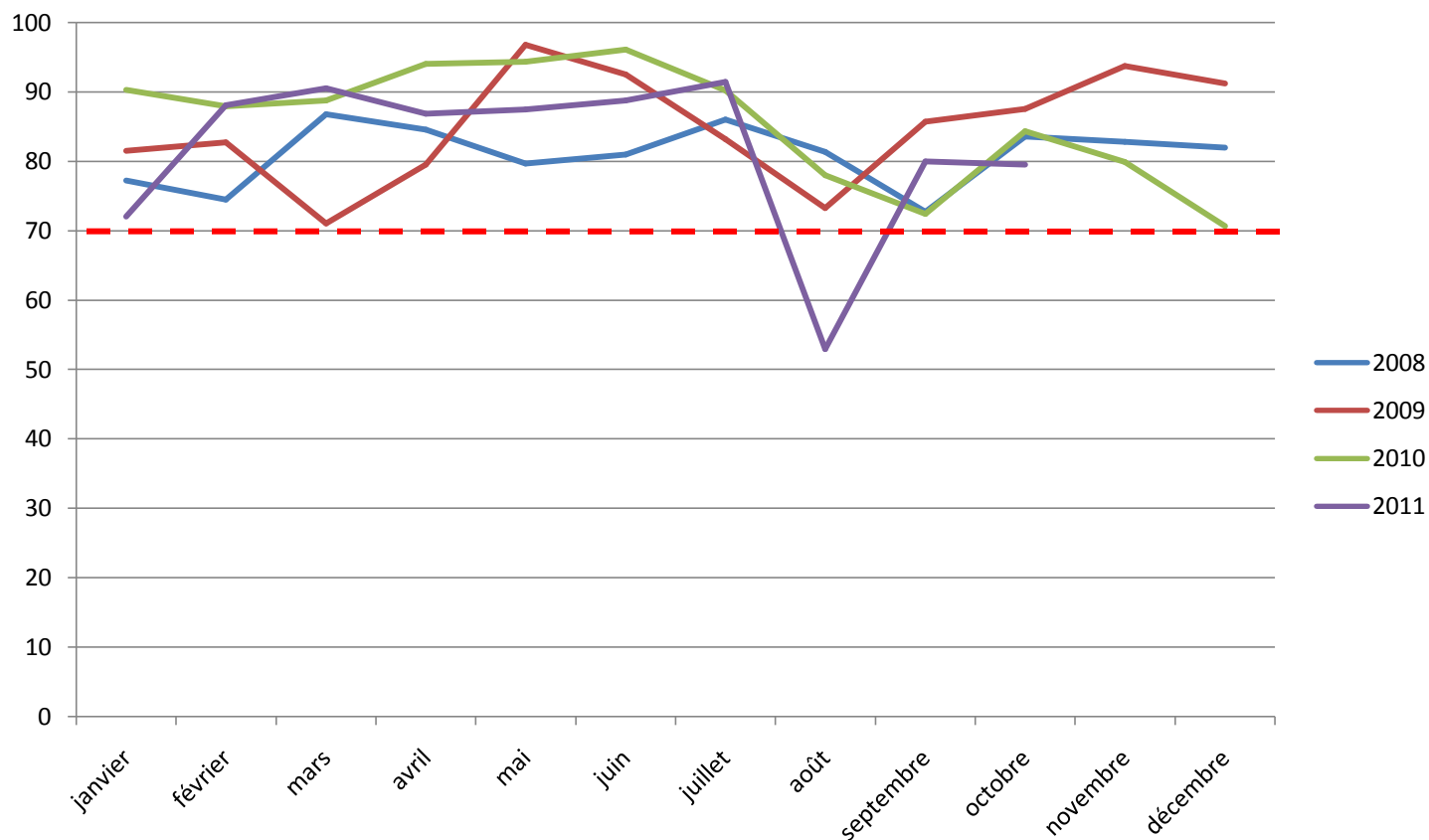
- développer une localisation géographique équilibrée
- proposer une réponse adaptée aux besoins
- améliorer l'offre d'accueil
- **obtenir 70 % de fréquentation minimum**
- adopter une politique tarifaire adaptée



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Obtenir un taux de fréquentation de 70 % minimum

Evolution du taux de fréquentation du multi accueil





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Les principales exigences du CEJ

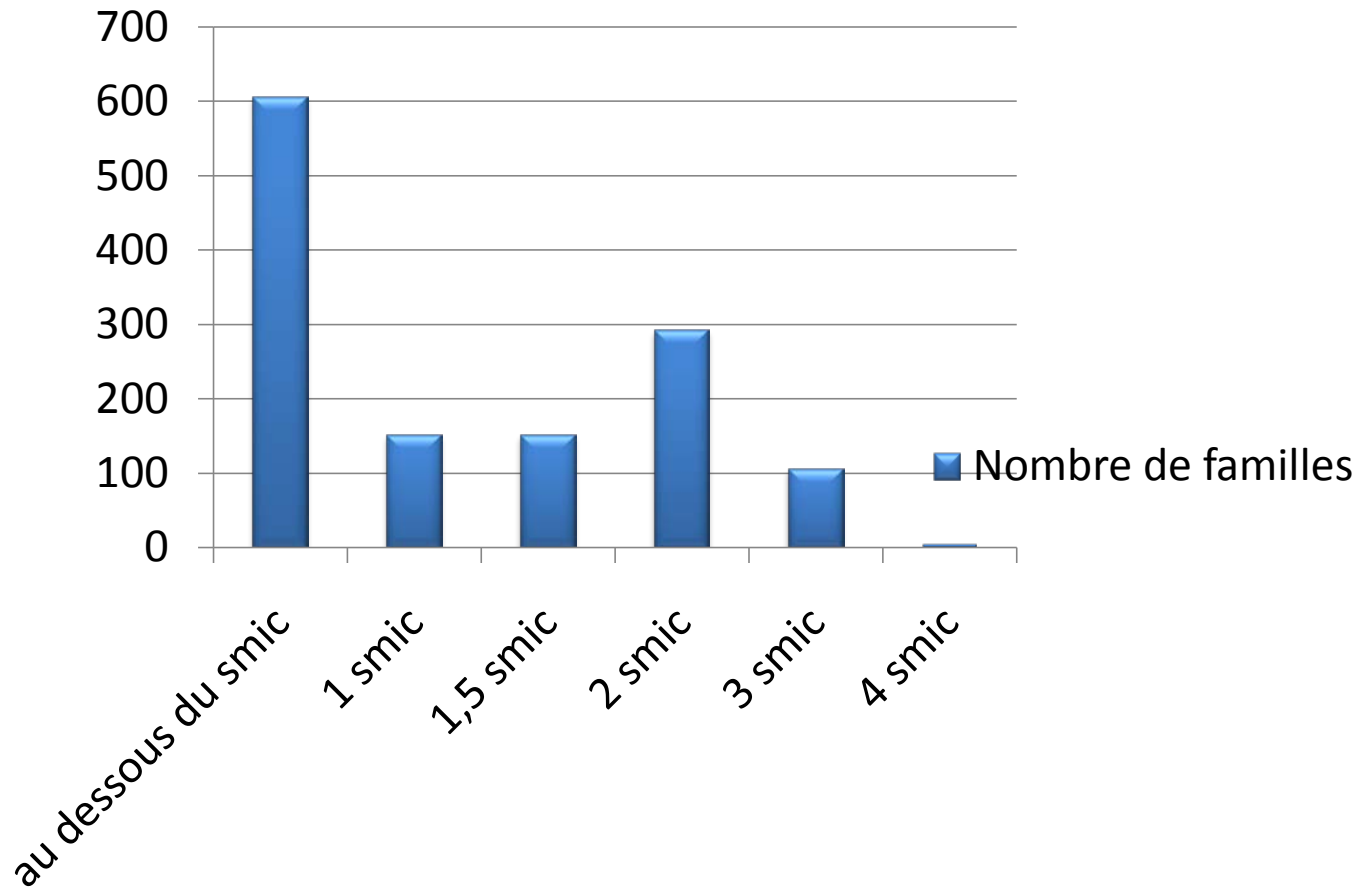
- développer une localisation géographique équilibrée
- proposer une réponse adaptée aux besoins
- améliorer l'offre d'accueil
- obtenir 70 % de fréquentation minimum
- **adopter une politique tarifaire adaptée**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Adopter une politique tarifaire adaptée

Répartition des familles par revenu





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Adopter une politique tarifaire adaptée

**45 % des familles du territoire ont un
revenu inférieur au SMIC**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER SAINT-AIGNAN

Adopter une politique tarifaire adaptée

**Coût horaire moyen à la charge
des familles = 1 €**
(varie en fonction des revenus)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER - SAINT-AIGNAN

Budget prévisionnel du multi accueil

RESULTAT 2010		BUDGET PREV 2011		BUDGET PREV 2012		BUDGET PREV 2013		BUDGET PREV 2014	
taux d'occupation 86,80%		taux d'occupation 80,79%		taux d'occupation 82,50%		taux d'occupation 88%		taux d'occupation 90%	
CHARGES	181 817 €	CHARGES	208 410 €	CHARGES	230 000 €	CHARGES	234 000 €	CHARGES	240 000 €
PRODUITS	181 817 €	PRODUITS	208 410 €	PRODUITS	230 000 €	PRODUITS	234 000 €	PRODUITS	240 000 €
Reste à charge Communauté	24 339 €	Reste à charge Communauté	47 222 €	Reste à charge Communauté	43 454 €	Reste à charge Communauté	37 254 €	Reste à charge Communauté	39 550 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL DE CHER - SAINT-AIGNAN

Budget prévisionnel du RAM

RESULTAT 2010		BUDGET PREV 2011		BUDGET PREV 2012		BUDGET PREV 2013		BUDGET PREV 2014	
CHARGES	59 740 €	CHARGES	59 740 €	CHARGES	61 000 €	CHARGES	61 000 €	CHARGES	61 000 €
PRODUITS	30 888 €	PRODUITS	30 888 €	PRODUITS	30 888 €	PRODUITS	30 888 €	PRODUITS	30 888 €
Reste à charge Communauté	28 852 €	Reste à charge Communauté	28 852 €	Reste à charge Communauté	30 112 €	Reste à charge Communauté	30 112 €	Reste à charge Communauté	30 112 €